

Image not found or type unknown



Préavis de un mois pour quitter un appartement quels donditions?

Par **marjo62_old**, le **10/10/2007** à **09:38**

Bonjour, rnrn Il y a 9 mois mon ami et moi avons pris un appartement mais début octobre, mon ami a trouvé son premier emploi, donc nous avons décidé de quitter le logement pour un autre. Sur plusieurs sites internet tels que vosdroits.servicepublic.fr ainsi que sur notre bail, nous avons vu que si nous avions un premier emploi, nous pouvions ramener le préavis à 1 mois et non à 3 mois. Nous avons fait la lettre de préavis mais celui-ci a dit à notre agence qui s'occupe de la location que ce motif n'était pas valable?! rnrn At'il raison ? car nous avons déjà trouvé un logement pour début novembre!! Et il en a le droit de garder notre caution? merci de me répondre au plus vite !!!